

US-VISIT

Questions et réponses : renseignements de fond

Introduction

Le programme US-VISIT du Department of Homeland Security, qui vise à protéger les États-Unis et leur territoire contre les menaces à l'endroit de la sécurité nationale, est l'une des grandes priorités de l'organisme. Le programme permettra de consigner les renseignements relatifs à l'entrée aux États-Unis et au départ de citoyens non-américains et renseignera les fonctionnaires sur les personnes qui sont aux États-Unis en infraction avec les modalités de leur admission au pays.

Les objectifs du programme US-VISIT sont les suivants :

- renforcer la sécurité de nos ressortissants et des ressortissants étrangers;
- accélérer les formalités pour les voyages de tourisme et d'affaires effectués dans un but légitime;
- garantir l'intégrité du système d'immigration;
- assurer le respect de la vie privée de nos visiteurs.

Quelles lois autorisent le programme US-VISIT?

Dans l'article 110 de la *Illegal Immigration Reform and Immigrant Responsibility Act* de 1996 (IIRIRA), le Congrès ordonnait au procureur général de concevoir un système de contrôle des entrées et des sorties au pays, lequel devait recueillir les données sur l'arrivée et le départ de tout visiteur étranger entrant aux États-Unis ou en repartant. Cependant, le Congrès a modifié et remplacé l'article 110 de l'IIRIRA par la *Immigration and Naturalization Service Data Management Improvement Act* (DMIA) de 2000, qui exige l'intégration des systèmes électroniques de données du Department of Justice et du Department of State sur les arrivées et les départs des visiteurs étrangers.

La DMIA n'autorise ni la collecte de nouvelles données ou de données supplémentaires, ni l'imposition d'exigences supplémentaires de documents aux fins de mise en œuvre du système qu'elle prescrit. Toutefois, la DMIA stipule qu'aucune de ses dispositions ne peut être interprétée comme limitant ou réduisant le pouvoir qu'attribue toute autre disposition législative au procureur général ou au Secrétaire d'État.

En quoi les attentats terroristes du 11 septembre 2001 influeront-ils le déploiement du système?

Les événements tragiques du 11 septembre 2001 ont fait ressortir l'urgence de créer un système global de saisie des données d'entrée et de sortie du pays, et le Congrès a adopté deux importantes lois qui ont de grandes répercussions sur le programme US-VISIT :

- Dans la *PATRIOT Act* américaine, le Congrès énonce l'exigence de «célérité» dans la mise en œuvre et exige en plus que le Office of Homeland Security (OHS) de la Maison Blanche soit consulté relativement au déploiement du

programme d'entrée et de sortie. La *PATRIOT Act* introduit en outre le concept de la biométrie pour établir une norme technologique pouvant servir à la conception du système US-VISIT.

- La *Enhanced Border Security and Visa Entry Reform Act* prend appui sur la *PATRIOT Act* et la *Data Management Improvement Act* en rehaussant les exigences d'intégration du système US-VISIT, d'interopérabilité avec d'autres systèmes d'application de la loi et de renseignement, de biométrie et d'accessibilité. En outre, la *Enhanced Border Security Act* stipule l'exigence d'un système électronique de contrôle des arrivées et des départs.

Quels organismes relevant du Department of Homeland Security collaborent-ils à la création du programme US-VISIT?

L'équipe du programme US-VISIT est composée de représentants des divers éléments du DHS responsables de la sécurité des frontières, dont U.S. Immigration and Customs Enforcement, U.S. Customs and Border Protection et la Transportation Security Administration. Les U.S. Citizenship and Immigration Services y sont aussi représentés. De plus, outre le DHS, l'équipe comporte des représentants du Department of Transportation, du Department of State et de la General Services Administration.

Qui est responsable de l'application du programme?

Le Secretary of Homeland Security est chargé de l'application des dispositions qui étayent la création d'un système intégral de contrôle des entrées et des sorties. Au sein du Department of Homeland Security, le sous-secrétaire responsable de la sécurité des frontières et des transports est chargé du déploiement du programme US-VISIT.

Comment fonctionnera le programme US-VISIT?

Bon nombre des mesures actuelles relatives à l'entrée au pays, que connaissent déjà les voyageurs de partout, restent les mêmes. Un agent des douanes et de la protection des frontières américaines examinera les documents de voyage, comme les visas et les passeports, et posera des questions aux voyageurs au sujet de leur séjour aux États-Unis.

De plus, au moyen d'un nouveau système de dactyloscopie numérique sans encre, l'agent prélèvera l'empreinte digitale numérique de tout visiteur détenteur d'un visa à son arrivée. Le visiteur sera invité à poser un index, puis l'autre, sur une surface vitrée, pour permettre la saisie numérique des empreintes. Il devra en outre fixer l'objectif d'un appareil photo pour faire prendre sa photo.

Les données biographiques et les empreintes digitales serviront à vérifier l'identité du visiteur et seront comparées à des listes de surveillance. C'est là que l'agent des douanes et de la protection des frontières décidera d'admettre le

visiteur, ou encore d'approfondir les recherches, d'après les résultats de la première vérification. Ces procédures devraient permettre de réduire la fraude, le vol d'identité et le risque que des terroristes et des criminels pénètrent aux États-Unis.

En quittant le pays, les visiteurs devront faire enregistrer leur départ à un kiosque situé dans l'aire sécuritaire des principaux aéroports ou ports maritimes internationaux. Le déploiement du volet biométrique du programme US-VISIT dans les aéroports et ports maritimes commencera en 2004.

Comment l'agent des douanes et de la protection des frontières américaines peut-il déterminer la nécessité d'approfondir les recherches sur une personne?

Si les renseignements fournis suscitent des craintes pour la sécurité nationale ou d'autres inquiétudes relatives à l'application de la loi, ou si la documentation fournie est insuffisante, l'inspecteur enverra le sujet à un autre service aux fins d'examen approfondi ou d'aide.

Quel processus s'applique aux visiteurs quittant les États-Unis?

Avant de repartir des États-Unis, les visiteurs munis de visas devront signaler leur départ à un kiosque libre-service situé dans l'aire sécuritaire des principaux aéroports ou ports maritimes internationaux. En cas de besoin, un agent US-VISIT sera sur place pour les aider à exécuter les procédures de dactyloscopie et d'enregistrement numériques des documents. Le déploiement, dans les aéroports et ports maritimes, du volet biométrique du programme US-VISIT lié aux départs se fera en 2004.

Qu'arrive-t-il une fois que la personne a «signalé son départ»? Avec quelle rapidité saurez-vous si elle a dépassé les limites de son séjour?

Les données sur les arrivées et les départs seront versées dans le Système d'information sur les arrivées et les départs (ADIS). Cela permettra de vérifier si une personne s'est conformée aux modalités de son visa. Il importe de souligner que les personnes qui doivent se plier à ces mesures doivent s'y soumettre si elles tiennent à pouvoir être admises aux États-Unis ultérieurement.

Les données de l'ADIS sont constamment mises à jour, et si un visiteur dépasse la durée permise de son séjour, US-VISIT signale cette absence de conformité.

Comment vérifierez-vous si une personne a dépassé la durée de son séjour?

Les dossiers des arrivées et des départs sont immédiatement comparés, et toute incohérence permet à US-VISIT de déterminer quand un visiteur a dépassé les limites de son séjour.

Quelles sont les conséquences d'un dépassement des limites du séjour?

Les conséquences d'une infraction aux lois de l'immigration, en restant plus longtemps que la période d'admission, peuvent varier, d'un examen avec les agents d'immigration à l'extradition des États-Unis, ou même à l'interdiction d'entrée ultérieure, selon le cas.

US-VISIT Q & R : NSEERS et US-VISIT

US-VISIT est un programme du Department of Homeland Security qui accroît l'efficacité du système de contrôle des entrées et des sorties des ressortissants étrangers qui doivent posséder un visa pour venir aux États-Unis. Grâce à US-VISIT, les États-Unis pourront vérifier efficacement l'identité des visiteurs entrants et confirmer qu'ils sont conformes aux politiques en matière de visa et d'immigration, tout en continuant d'accélérer le traitement des voyageurs et du commerce légitimes.

Quand le Système national américain d'enregistrement des entrées et des sorties (NSEERS) a-t-il été déployé, et fera-t-il partie intégrante du programme US-VISIT?

NSEERS était un projet pilote centré sur un petit segment de la population non immigrante réputée constituer un risque pour la sécurité nationale. Le Système national américain d'enregistrement des entrées et des sorties (NSEERS) a été déployé dans tous les ports d'entrée le 1^{er} octobre 2002.

Actuellement, aux ports d'entrée, les inspecteurs agissent à leur discrétion, d'après des critères liés à la sécurité nationale et aux rapports de renseignement, pour acheminer un sujet vers une inspection secondaire plus approfondie.

Qu'est-ce que l'enregistrement interne, ou le «rappel», imposé à certains pays?

Les hommes nés le 15 novembre 1986 ou avant cette date et citoyens de pays désignés sont tenus de s'inscrire au bureau de l'immigration de leur district. Le processus prévoit une entrevue avec un inspecteur de l'immigration et la prise des empreintes digitales et d'une photo. Les pays exigeant l'inscription sont les suivants : Iran, Iraq, Libye, Soudan, Syrie, Afghanistan, Algérie, Bahreïn, Érythrée, Liban, Maroc, Corée du Nord, Oman, Qatar, Somalie, Tunisie, Émirats arabes unis, Yémen, Pakistan, Arabie saoudite, Bangladesh, Égypte, Indonésie, Jordanie et Koweït.

Quand a eu lieu le plus récent de ces enregistrements?

L'enregistrement le plus récent du quatrième groupe a eu lieu le 25 avril 2003.

Le NSEERS sera-t-il maintenu, avec le Department of Homeland Security?

Une fois que le programme US-VISIT aura été intégralement déployé, il fournira les renseignements essentiels sur les visiteurs aux États-Unis aux fins de protection des frontières et de facilitation. C'est pourquoi le DHS a décidé de mettre fin aux programmes intérieurs d'enregistrement comme NSEERS. Toutefois, l'enregistrement aux ports d'entrée demeure.

Avec la fin de l'enregistrement interne, doit-on comprendre que la limite de 30 jours ou l'exigence d'enregistrement annuel n'existent plus?

Les deux exigences, soit la limite de 30 jours pour s'inscrire et l'exigence d'enregistrement annuel imposée aux visiteurs seront maintenues. Cependant, le DHS réévalue ces exigences et décidera s'il convient de les maintenir.

US-VISIT

Q & R : Échéances et délais

US-VISIT est un programme du Department of Homeland Security qui accroît l'efficacité du système de contrôle des entrées et des sorties des ressortissants étrangers qui doivent posséder un visa pour venir aux États-Unis. Grâce à US-VISIT, les États-Unis pourront vérifier efficacement l'identité des visiteurs entrants et confirmer qu'ils sont conformes aux politiques en matière de visa et d'immigration, tout en continuant d'accélérer le traitement des voyageurs et du commerce légitimes.

Quel est l'échéancier du déploiement intégral d'un programme de contrôle des entrées et des sorties à tous les ports d'entrée?

La loi exige qu'un système automatisé de contrôle des entrées et des sorties soit en place aux ports maritimes et aéroports d'ici au 31 décembre 2003; aux 50 points d'entrée terrestres les plus achalandés d'ici au 31 décembre 2004 et à tous les points d'entrée d'ici au 31 décembre 2005.

Quel est l'échéancier de l'intégration d'un identificateur biométrique dans les documents de voyage?

D'ici au 26 octobre 2004, les pays participant au programme de dispense de visa seront tenus, en vertu de la *US PATRIOT Act*, de confirmer avoir des programmes pour la délivrance de passeports nationaux lisibles par machine comportant des identificateurs biométriques et conformes aux normes établies par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). En outre, d'ici là, le Secretary of Homeland Security et le Secretary of State devront aussi ne délivrer que des documents lisibles par machine comportant des identificateurs biométriques.

Quel est l'échéancier du déploiement d'un système de contrôle des sorties?

Un système de contrôle des sorties sera en place en 2004. Au départ, les manifestes électroniques et I-94 des arrivées et départs seront conciliés pour confirmer les départs. Comme les kiosques d'enregistrement des départs seront installés en 2004, les données biométriques de sortie seront ajoutées au système. Les visiteurs munis de visa devront passer par ces kiosques de départ avant de quitter les États-Unis.

US-VISIT

Q & R : PAYS PARTICIPANT AU PROGRAMME DE DISPENSE DE VISA

US-VISIT est un programme du Department of Homeland Security qui accroît l'efficacité du système de contrôle des entrées et des sorties des ressortissants étrangers qui doivent posséder un visa pour venir aux États-Unis. Grâce à US-VISIT, les États-Unis pourront vérifier efficacement l'identité des visiteurs entrants et confirmer qu'ils sont conformes aux politiques en matière de visa et d'immigration, tout en continuant d'accélérer le traitement des voyageurs et du commerce légitimes.

De nouvelles règles seront-elles créées pour les pays participant au programme de dispense de visa?

Oui, La *Visa Waiver Permanent Program Act* de 2000 exigeait la collecte des données sur l'arrivée et le départ de tout visiteur étranger voyageant par mer ou par air et bénéficiant d'une dispense de visa en vertu du programme de dispense de visa (PDV). La loi stipule que ces dossiers PDV des voyageurs par air et par mer doivent être intégrés au système automatisé de contrôle des entrées et des sorties.

Depuis le 1^{er} octobre 2002, aucune dispense de visa ne peut être accordée à un étranger s'il ne transmet pas de données électroniques à notre système automatisé. Cette exigence est actuellement en vigueur.

De plus, d'ici au 26 octobre 2004, les pays participants au programme de dispense de visa seront tenus par la *US PATRIOT Act* de confirmer avoir des programmes pour la délivrance de passeports nationaux lisibles par machine comportant des identificateurs biométriques et conformes aux normes établies par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Tout passeport délivré après le 26 octobre 2004 devra être un document de voyage conforme aux règles de l'OACI et comportant des identificateurs biométriques, si son titulaire demande l'admission aux États-Unis en vertu du programme de dispense de visa. En outre, d'ici là, le Secretary of Homeland Security et le Secretary of State devront aussi ne délivrer que des documents lisibles par machine comportant des identificateurs biométriques

Quels pays participent au programme de dispense de visa?

L'Andorre, l'Autriche, l'Australie, la Belgique, Brunei, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Islande, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Liechtenstein, le Luxembourg, Monaco, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, le Portugal, San Marino, Singapour, la Slovénie, l'Espagne, la Suisse et le Royaume-Uni (pour les citoyens ayant un droit sans restriction de résidence permanente en Angleterre, en Écosse, au pays de Galles, en Irlande du Nord, dans les îles Anglo-Normandes et sur l'île de Man)

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme de dispense de visa, consulter le Web à l'adresse www.state.gov.

US-VISIT DONNÉES BIOMÉTRIQUES

US-VISIT est un programme du Department of Homeland Security qui accroît l'efficacité du système de contrôle des entrées et des sorties des ressortissants étrangers qui doivent posséder un visa pour venir aux États-Unis. Grâce à US-VISIT, les États-Unis pourront vérifier efficacement l'identité des visiteurs entrants et confirmer qu'ils sont conformes aux politiques en matière de visa et d'immigration, tout en continuant d'accélérer le traitement des voyageurs et du commerce légitimes.

Que signifie le terme «biométrique»?

Une caractéristique physique ou personnelle mesurable servant à confirmer l'identité ou à vérifier l'identité déclarée d'une personne. Parmi les caractéristiques pouvant être mesurées, citons : le visage, les empreintes digitales, la géométrie de la main, l'écriture, l'iris, la rétine, une veine et la voix. La technologie biométrique est l'assise d'un large éventail de solutions hautement sécuritaires d'identification et de vérification personnelle.

Quand le volet biométrique sera-t-il intégré au système?

Le Secrétaire a annoncé que le programme US-VISIT sera en mesure de recueillir des données biométriques, en commençant avec les empreintes digitales et les photographies, aux ports maritimes et aéroports d'ici au 31 décembre 2003.

Qui décidera de la nature des données biométriques devant être intégrées au système?

En vertu de la *Enhanced Border Security Act*, le Secretary of Homeland Security et le Secretary of State devront, de concert, établir des normes d'authentification des documents et des normes relatives aux identificateurs biométriques devant être appliquées aux visas et autres documents de voyage et d'entrée au pays, parmi les identificateurs biométriques reconnus par les organisations de normalisation américaines et étrangères. Les National Institutes of Standards and Technology (NIST) ont recommandé l'utilisation des empreintes digitales et de photographies comme données biométriques du programme US-VISIT.

Quelles données biométriques les particuliers devront-ils présenter pour être admis aux États-Unis?

Les National Institutes of Standards and Technology (NIST) ont recommandé, et le Secretary of Homeland Security et le Secretary of State ont approuvé, l'utilisation des empreintes digitales et des photographies comme données biométriques devant être intégrées au système US-VISIT pour les documents de voyage délivrés aux États-Unis. De plus, l'Organisation de l'aviation civile

internationale (OACI) a choisi la reconnaissance faciale comme donnée biométrique interopérable à l'échelle mondiale pouvant servir pour les voyages internationaux. Le système US-VISIT sera conçu pour ces technologies.

Qu'est-ce qu'ajoutent les données biométriques à l'équation?

L'ajout d'identificateurs biométriques, comme les empreintes digitales, accroît l'efficacité de nos systèmes de sécurité comparativement aux procédures en vigueur maintenant. Actuellement, seules les données biographiques, comme le nom du visiteur, sont comparées aux listes de surveillance de terroristes, criminels et autres délinquants suspects. Les identificateurs biométriques, ajoutés aux données biographiques, compliqueront pour les suspects la dissimulation de leur véritable identité s'ils veulent passer inaperçus et entrer illégalement aux États-Unis.

Les identificateurs biométriques protègent aussi nos visiteurs, puisqu'ils rendent quasiment impossible à quiconque d'autre d'assumer leur identité si leurs documents de voyage ont été volés ou copiés. Les identificateurs biométriques réduiront aussi la fraude et la violation du système d'immigration.

En combinant ces procédures d'entrée et de sortie et en assurant la garde confidentielle des dossiers de voyage, nous pouvons faire le suivi des visiteurs tenus d'être dotés d'un visa pour entrer aux États-Unis.

Y a-t-il des frais liés à l'obtention d'un visa biométrique?

Le Department of State administre le programme et décidera s'il est nécessaire de modifier les frais pour la délivrance d'un visa biométrique.

Quand le DHS aura-t-il l'équipement et les logiciels en place aux ports d'entrée pour lire les documents biométriques?

Le Congrès stipule dans la *Enhanced Border Security Act* que, d'ici au 26 octobre 2004, l'équipement et les logiciels nécessaires à la comparaison et à l'authentification des données biométriques de tous les visas et autres documents de voyage et d'entrée aux États-Unis devront être installés à tous les ports d'entrée au pays.

Les citoyens américains devront-ils soumettre des données biométriques?

Non. Les citoyens américains ne seront pas soumis à la dactyloscopie ou à la photographie numériques à leur arrivée aux États-Unis. Les citoyens américains désireux de participer aux programmes Dedicated Commuter Lane (DCL) comme SENTRI et NEXUS, ou à d'autres programmes de traitement accéléré pourront volontairement soumettre leurs données biographiques et biométriques pour accélérer leurs déplacements.

Le Department of State commencera à délivrer des passeports américains lisibles par machine comportant des caractéristiques de reconnaissance faciale.

L'Organisation de l'aviation civile internationale a choisi la reconnaissance faciale, qui comporte des mesures calibrées électroniquement d'une photographie pour vérifier l'identité, comme l'ensemble de données biométriques interopérable à l'échelle mondiale pour vérifier l'identité des porteurs de documents de voyage.

Est-ce que les données biométriques de tous les visiteurs temporaires et immigrants, quelle que soit leur origine, sont enregistrées?

Pour commencer, nous enregistrerons les données biométriques des visiteurs porteurs d'un visa de non-immigrant, quelle que soit leur origine. Toutefois, au fur et à mesure qu'évoluera le programme US-VISIT, il pourrait être élargi conformément aux lois et règlements en vigueur pour répondre aux besoins du pays.

Les États-Unis ont des ententes avec le Canada et, en vertu de la politique actuelle, la plupart des Canadiens ne sont pas assujettis au programme US-VISIT.

US-VISIT

Q & R : COLLECTE ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS

US-VISIT est un programme du Department of Homeland Security qui accroît l'efficacité du système de contrôle des entrées et des sorties des ressortissants étrangers qui doivent posséder un visa pour venir aux États-Unis. Grâce à US-VISIT, les États-Unis pourront vérifier efficacement l'identité des visiteurs entrants et confirmer qu'ils sont conformes aux politiques en matière de visa et d'immigration, tout en continuant d'accélérer le traitement des voyageurs et du commerce légitimes.

Quels renseignements seront recueillis et comment seront-ils stockés?

Le programme US-VISIT, une fois déployé, permettra de recueillir des renseignements sur l'arrivée et le départ des ressortissants étrangers par date, par nationalité et classification d'immigrant ou non-immigrant, et par données biométriques. Les renseignements seront versés dans des bases de données et tenus à jour par le DHS et le Department of State, en tant que partie intégrante du dossier de chaque personne.

Qui aura accès à ces renseignements?

Le système sera accessible aux agents des douanes et de la protection des frontières américaines, aux agents spéciaux des douanes et de l'immigration des États-Unis, au personnel de l'arbitrage des bureaux américains des US Citizens Immigration Services et à celui des bureaux consulaires américains – ainsi qu'au personnel pertinent d'organismes d'application de la loi fédéraux, locaux et d'État.

À quoi servent ces renseignements?

Ces renseignements servent à protéger notre pays et ses visiteurs contre les personnes qui leur veulent du mal. Les données recueillies signalent les non-immigrants qui peuvent avoir dépassé les limites permises de leur séjour ou qui ont enfreint les modalités de leur admission au pays; ils peuvent aussi être utiles dans l'attribution d'avantages sociaux aux immigrants et aider certains organismes fédéraux, locaux ou d'État d'application de la loi au besoin.

Comment les renseignements seront-ils protégés?

Le programme sera mis en œuvre conformément à la *Privacy Act*. Seuls les agents autorisés auront accès aux données, et seulement à des fins officielles, conformément au principe de la diffusion restreinte. Des mesures de sauvegarde prudente empêcheront que les données soient utilisées ou accessibles de manière non appropriée. De plus, l'agent de protection de la vie privée du DHS passera en

revue les aspects pertinents du programme pour assurer la mise en place de mesures appropriées de protection.

Qu'est-ce que l'information préalable sur les voyageurs, et comment sera-t-elle intégrée au système?

Dans le cadre des efforts continus déployés pour accroître la sécurité du public et la sécurité nationale, et aussi pour satisfaire aux prescriptions de l'article 402 de la *Enhanced Border Security Act*, le Department of Homeland Security demande à tous les transporteurs commerciaux de transmettre par voie électronique au service Customs and Border Protection (CBP) le manifeste détaillé des passagers qu'ils transportent avant l'arrivée d'un aéronef ou d'un navire commercial aux États-Unis ou son départ du pays. Ces renseignements sont indispensables pour ouvrir la voie aux passagers à leur arrivée aux ports d'entrée. Ces renseignements préalables permettront au système US-VISIT de préparer les données nécessaires aux vérifications de sécurité et pour accélérer le traitement.

Depuis le 1^{er} octobre 2002, les données sur l'arrivée et le départ de personnes bénéficiaires du programme de dispense de visa (PDV) qui arrivent aux États-Unis et en repartent sont recueillies électroniquement auprès des compagnies aériennes et maritimes par le truchement du Système d'information préalable sur les voyageurs.

Quels renseignements sont actuellement recueillis sur les passagers qui arrivent aux États-Unis et en repartent?

Actuellement, les inspecteurs recueillent les données contenues dans la zone de lecture automatique d'un document de voyage : le nom, la date de naissance, la nationalité, le sexe, le numéro de passeport, le numéro de document, le type de document (passeport ou visa) et le pays où il a été délivré. De plus, nous recueillons des données sur le transporteur, comme le numéro de vol et d'autres données.

Quels renseignements seront recueillis dans le cadre du programme US-VISIT?

Les renseignements sur les passagers qui devront être fournis d'avance comprennent : le nom entier; la date de naissance; la citoyenneté; le sexe; le numéro de passeport et le pays où il a été délivré; le numéro d'inscription au registre des étrangers (le cas échéant) et l'adresse complète pendant le séjour aux États-Unis.

Puisque les visiteurs temporaires doivent remplir une carte d'arrivée - départ (I-94), le gouvernement n'a-t-il pas déjà en sa possession ces renseignements?

Oui, mais les compagnies aériennes et bateaux de croisière ont toujours été tenus par la loi de fournir ces renseignements. Les nouvelles lois exigent que ces

renseignements soient fournis avant l'arrivée d'un ressortissant étranger, et aussi en format électronique.

Une fois les données saisies, comment sont-elles utilisées?

Le Système d'information préalable sur les passagers envoie les données au Système d'information sur les arrivées et les départs (ADIS) aux fins de concordance des données d'arrivée et de départ et de présentation de rapports. L'ADIS envoie toute l'information reçue sur des étudiants au Système d'information sur les étudiants et visiteurs au pays (SEVIS), qui permet aux agents de l'US Immigration and Customs Enforcement d'avertir les écoles de l'arrivée d'un nouvel étudiant étranger, qui doivent se présenter à l'école dans les 30 jours suivant leur arrivée.

En pratique, les dossiers d'arrivée et de départ sont fondés sur les données du manifeste des passagers que les transporteurs transmettent au CBP. Depuis le 1^{er} octobre 2002, aucune dispense ne peut être accordée à un visiteur temporaire étranger arrivant avec un transporteur aérien ou maritime à un port d'entrée des États-Unis, à moins que le transporteur ait transmis par voie électronique les données sur le passager.

US-VISIT QUESTIONS ET RÉPONSES : GESTION DES OPÉRATIONS ET DU PROGRAMME

US-VISIT est un programme du Department of Homeland Security qui accroît l'efficacité du système de contrôle des entrées et des sorties des ressortissants étrangers qui doivent posséder un visa pour venir aux États-Unis. Grâce à US-VISIT, les États-Unis pourront efficacement vérifier l'identité des visiteurs entrants et confirmer qu'ils sont conformes aux politiques en matière de visa et d'immigration, tout en continuant d'accélérer le traitement des voyageurs et du commerce légitimes.

Quels progrès ont été réalisés dans le déploiement du programme US-VISIT?

Le Secrétaire Ridge a appuyé la création du US-VISIT Program Office et les postes ont été approuvés pour constituer son personnel. Actuellement, le bureau se compose de dix fonctionnaires et un fournisseur de services à contrat. Le bureau comptera un jour 115 fonctionnaires. Il devrait en plus embaucher 177 employés à contrat, pour un total de 292 employés.

Sur les 380 \$ millions des dépenses de l'exercice 2003, le budget du programme US-VISIT prévoit l'achat de nouveaux ordinateurs et autre équipement. Jusqu'à maintenant, 1 957 postes de travail ont été commandés et 2 000 groupes de périphériques seront livrés aux ports d'entrée.

L'équipe US-VISIT a aussi amorcé le processus de formation.

Un système plus complet de contrôle des arrivées et des départs aux ports d'entrée risque-t-il de causer plus de retard aux points d'entrée?

Nous ne le pensons pas. La plupart des procédures d'arrivée restent les mêmes et les voyageurs étrangers les connaissent bien. Deux procédures, seulement, sont ajoutées au processus actuel. Le tout est rapide et facile.

Dans le cadre des procédures améliorées, les visiteurs munis de visas seront photographiés et deux empreintes digitales seront prélevées au kiosque de contrôle primaire des passeport au moyen d'un dispositif simple, sans encre. Toutes les données et l'information seront comparés à nos bases de données d'inspection et d'application de la loi pour vérifier l'identité du visiteur et aider l'inspecteur à prendre des décisions relativement à l'admissibilité des voyageurs. La prise d'empreintes, la photographie et la vérification ne prennent que quelques secondes de plus. L'agent des douanes et de la protection des frontières américaines pourra alors admettre le visiteur ou approfondir les recherches, d'après les résultats de la vérification.

Avec l'information préalable reçue, le gouvernement américain sera mieux en mesure d'évaluer les personnes qui entrent aux États-Unis, ce qui permettra aux

agents d'accélérer le traitement des visiteurs légitimes qui entrent au pays. Notre but est à la fois d'améliorer notre système de sécurité et de faciliter le flux du commerce et des voyages légitimes. Avec le temps, nous continuerons d'améliorer le système d'entrée et de sortie.

Quelle somme a été attribuée au programme US-VISIT pour l'exercice 2003?

Le programme US-VISIT a reçu un budget de 380 millions de dollars pour l'exercice 2003.

Quelle somme est attribuée au programme US-VISIT pour l'exercice 2004?

Le Congrès a réservé 330 millions de dollars au programme pour l'exercice 2004, mais les lois des crédits exigent que le DHS soumettent un plan de dépense et réponde à d'autres conditions, en plus d'obtenir l'approbation du comité des crédits avant que nous puissions engager la moindre portion de ces 330 millions de dollars.

Comment allez-vous collaborer avec les secteurs du transport aérien et maritime pour les tenir au courant de la situation et répondre à leurs préoccupations relativement au programme?

Nous travaillons en étroite collaboration avec les secteurs du transport aérien et maritime relativement aux exigences du programme US-VISIT. Nous considérons notre relation comme un partenariat et continuerons de collaborer pour assurer la protection de nos frontières tout en faisant le traitement rapide des voyages et échanges commerciaux légitimes.

Quand la demande de propositions sera-t-elle diffusée?

En novembre 2003. L'équipe de projet US-VISIT est à élaborer une stratégie d'approvisionnement qui assurera l'intégration des technologies les plus récentes au programme.